

ANNEXE III**RENSEIGNEMENTS PRÉALABLES SUR LES PASSAGERS EN TRANSIT**

Les Parties conviennent toutes deux que les renseignements susceptibles d'être obtenus au préalable sur les passagers en transit se limiteront aux éléments suivants :

Données du système d'information préalable sur les passagers (SIPP) :

Nom du passager
Date de naissance
Citoyenneté / nationalité / pays ayant délivré le document
Sexe
Numéro de passeport / numéro de document

Données du dossier passager (PNR) :

Date de réservation
Passager de dernière minute (sans réservation)
Agence de voyages / agent de voyages
Date d'émission du billet
Billet échangé
Moment de l'émission du billet / avant le départ
Numéro du billet
Billets aller simple
Billet ouvert
Ville / pays d'origine
Villes de l'itinéraire
Transporteur (dernier segment)
Transporteur (tous les segments)
Numéro du vol
Destination
Date du voyage
Attribution des places
Nombre de bagages enregistrés
Numéro de l'étiquette de bagages
Classe de service
Préférence de places
Numéro du dossier
Numéros de téléphone
Adresses
Mode de paiement
Paiement par un tiers
Segments terrestres
Information sur le parcours
Données de billetterie électronique